Fondation Interprofessionnelle Sanitaire de Prévoyance

Assemblée Générale Ordinaire des Délégués

FISP PREVOYANCE RESPONSABLE

Juin 2021

Assemblée des délégués

Ordre du jour – Juin 2021

1) Introduction.	Président Conseil
2) PV AG.	Président Conseil
3) Présentation comptes, rapport de gestion.	Direction + BfB
4) Rapports organe de contrôle et expert agréé.	BfB + GiTeC
5) Point de situation et actions 2020-21.	Direction + GiTeC
6) Renouvellement statutaire.	Président Conseil
7) Divers et propositions individuelles.	Président Conseil

Introduction et mots de bienvenue
Rappel : organisation de la FISP

FISP PREVOYANCE RESPONSABLE

ORGANES DE LA FONDATION

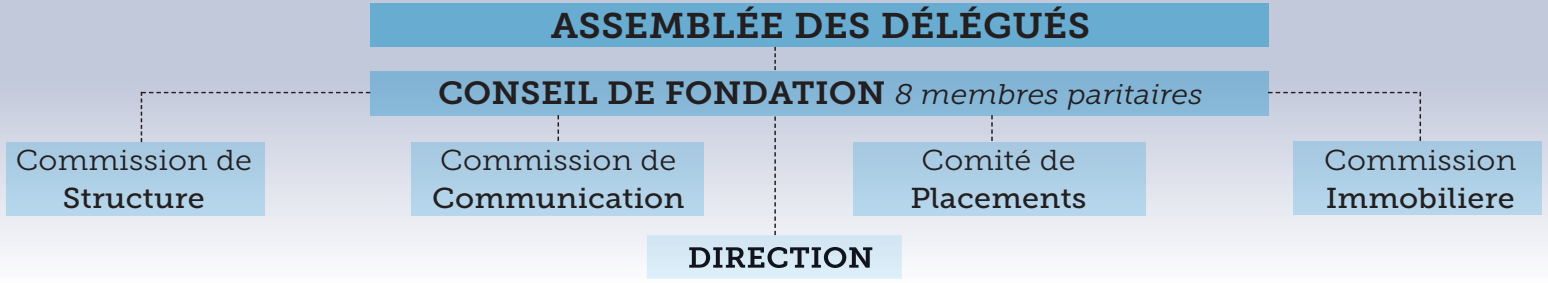

MANDATAIRES EXTERNES

Expert en prévoyance	Organe de revision	Gestion administrative	Depositaire global	Gestion placements	Gestion immobilière
GiTeC Prévoyance	*BfB*	*BCV*	*Pictet&Cie*	*cf. rapport de placements*	*Acanthe*

Conseils, analyses et mandats externes ponctuels

La FISP, comme acteur d'un 2ème pilier de référence, s'engage dans sa mission en respectant un partenariat social responsable et impliqué : avec un modèle dont elle fait évoluer en permanence les capacités, elle met tout en œuvre pour renforcer les bases d'une prévoyance de qualité pour les assurés et adhérents.

Conseil de fondation

Président

M. Yves VINCKE
Délégué «assurés»
Physiothérapeute retraité EHNV

Vice-Président

M. François JACOT-DESCOMBES
Délégué «employeurs»
Administrateur - EHC

Membres

Délégués «employeurs»

M. François HAENNI - Directeur général LBG SA
M. Emmanuel MASSON - Directeur RH Hôpital Riviera-Chablais
M. Christophe VACHEY - Directeur général adjoint - GHOL

Délégués «assurés»

M. Olivier OGUEY - Infirmier-anesthésiste HFR
Mme Carine COLLOMB - Assistante DRH – HIB
Mme Fabienne SAVOY - Cheffe de projet - EHC

Direction

M. Jean-Paul GUYON

Mandataires

La Fondation fait appel à des partenaires professionnels, sélectionnés parmi les références de leur champ de compétences, dont le mandat est réévalué régulièrement.

Rôle de l'assemblée des délégués
Rappels réglementaires, modalités 2021

L'Assemblée des Délégués… et les modalités 2021 :

Status (article 6.2) et Règlement de prévoyance (articles 44 et 46)

- Elit les membres du Conseil de fondation :
  - Procédure ordinaire : renouvellement statutaire. Traité point 6) OJ.
- Prend connaissance des rapports annuels de la Fondation :
  - Cf. documentation transmise aux délégués.
- Prend connaissance des statuts et du règlement (et leurs modifications) :
  - Cf. site web, communications FISP (dont Règlement 2021).
- Veille à l'information des assurés sur leurs droits et obligations (règlement) :
  - Cf. site web, communications FISP.
- Peut soumettre au CF des propositions statutaires ou réglementaires :
  - Cf. partie dédiée. Traité point 7) OJ.
- Avalise les modalités des indemnités du Conseil de Fondation :
  - Cf. modalités dans les mails d'invitation. Traité point 7) OJ.

Assemblée des délégués

Ordre du jour – Juin 2021

1) Introduction.	Président Conseil
2) PV AG.	Président Conseil
3) **Présentation comptes, rapport de gestion.**	**Direction + BfB**
4) Rapports organe de contrôle et expert agréé.	BfB + GiTeC
5) Point de situation et actions.	Direction + GiTeC
6) Renouvellement statutaire :.	
7) Divers et propositions individuelles.	Président Conseil

Comptes
Rapport de gestion

- Document envoyé aux délégués.
- Intégré dans le « rapport annuel FISP » au cours de l'été, consultable sur www.fisp.ch.
- Rappel : évolutions du règlement de Prévoyance 2020-21.

Aux délégués de la FISP

Mesdames, Messieurs,

Comme annoncé dans notre courrier de mai 2021, et après l'approbation des comptes par le Conseil de Fondation du 14 juin, vous trouverez ci-après les informations usuelles, relatives à l'exercice 2020 :

- **Rapport sur les placements.**
- **Rapport de gestion.**

Ces données vous sont transmises à titre de pré information en vue de l'Assemblée Générale du 17 juin, et seront intégrées dans le **Rapport Annuel 2020** disponible dans l'été sous www.fisp.ch.

Sincères salutations.

La FISP en un coup d'œil – 31.12.2020.

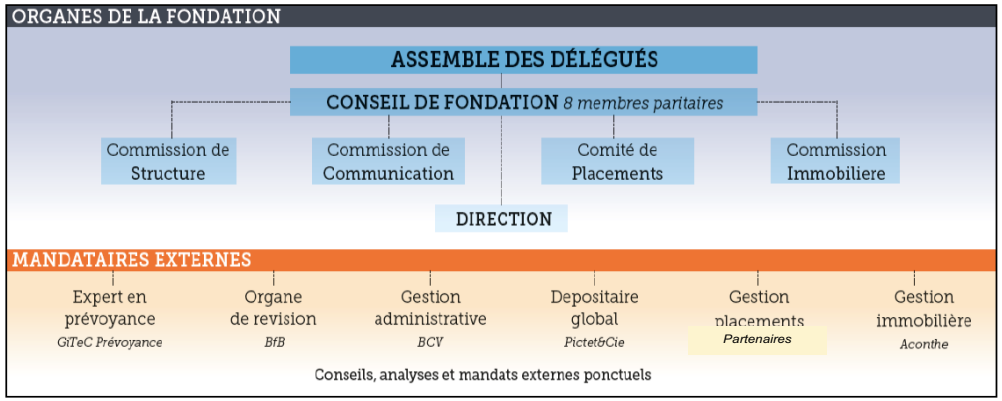

	2019	2020
Degré de couverture	107,1%	108,2%
Assurés actifs	8'797	8'938
Bénéficiaires de rentes	2'270	2'408
Fortune gérée (Miards CHF)	1,7	1,8

Comptes
Actif et Passif du bilan

en millions CHF	*2020*	2019
▪ Liquidités	115	54
▪ Titres	1580	1546
▪ Immeubles	108	99
▪ Comptes de régularisation	21	28
TOTAL	1824	1727
▪ Dettes et comptes régularisation	31	38
▪ Capitaux de prévoyance actifs	1046	1015
▪ Capitaux de prévoyance rentiers	547	506
▪ Provisions techniques	64	57
▪ Réserve de fluctuation de valeurs	136	111
▪ Excédent / Découvert	0	0
TOTAL	1824	1727

Comptes

Compte d'exploitation (prévoyance, placements rpc26)

en millions CHF	*2020*	2019
▪ Cotisations et apports	106	103
▪ Prestations d'entrée	59	60
▪ Rentes et capitaux	- 49	- 47
▪ Prestations de sortie	- 79	- 77
▪ Réassurance	- 0	- 1
▪ Variation engagements	- 80	- 97
Résultat activité de prévoyance (*)	- 43	- 59

(*)Résultat intégrant l'évolution des bases techniques et réserves de longévité :

° Taux technique adapté (2,25%)

° Bases LPP 2020

+ Réserve pour taux de conversion favorable.

+ Réserve future adaptation taux technique.

▪ Résultat net des titres	64	153
▪ Résultat net des immeubles	4	3
Résultat des placements (**)	68	156

(**) Résultats découlant de la gestion financière, notamment du fait de plus-values comptables 2020-21 essentiellement marchés actions, et devises.

Comptes
Rapport sur les placements

Extraits : « Avoir un cap… et se préparer aux turbulences ».

- **2020 – Au rendez-vous de l'année de tous les extrêmes** :
  Rendement respectable : validation du modèle « in vivo ».
  Préparation des rendements futurs : fin de la baisse des taux.
- **Performance conforme - Sans handicap de diversification :**
  Modèle aux techniques de création de valeur complémentaires.
  Résister aux chocs devises, actions, obligations, actuels et à venir.

- **Maîtriser les coûts d'opportunité, Accéder aux meilleures pratiques.**
  - Analyse protection des gains intermédiaires, suivi des risques obligataires, sélection produits,…
- **Maintenir vigilance et efficacité sur les enjeux majeurs, Réduire les frais.**
  - Objectifs de prévoyance, asymétrie de bénéfice pour les assurés.

- **Document envoyé aux délégués.**
- **Inséré dans le rapport annuel FISP dans l'été, consultable sur fisp.ch.**

Comptes
Rendement du portefeuille FISP

Extrait du rapport sur les placements 2020 :

- Bénéfices des actions de gouvernance (GPS).
- Contexte, Revues « ALM » : s'adapter.
- Rendements actuels/futurs : choix et modalités.
- Gestion des risques attentive aux opportunités.

Actifs FISP	Rendement
Obligations	+/-, suite ?
Immobilier	+, suite ?
Alternatif	+/++
Actions	0/++, suite ?

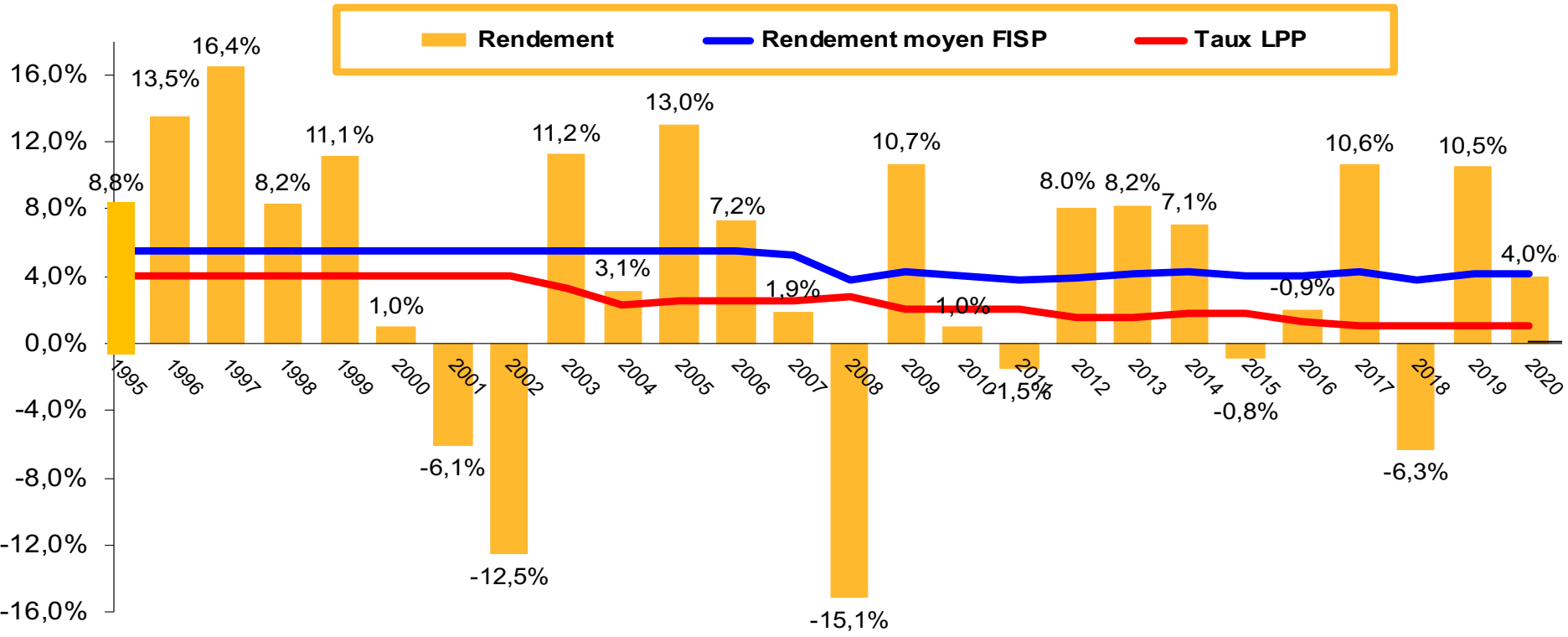

Comptes
Compte d'exploitation général

en millions CHF	*2020*	2019
▪ Résultat activité prévoyance yc provisions	- 42.0	- 59.0
▪ Résultat des placements yc autres produits	68.2	156.3
▪ Frais d'administration	- 1.7	- 1.8
« Excédent » des charges/produits	24.5	95.5
Utilisation excédent charges/produits :		
▪ Diminution déficit technique	0	0
▪ Variation réserve de fluctuation	24.5	- 95.5
▪ Excédent charges/produits :	0.0	0.0

Comptes
Gestion des risques et Réserve de fluctuation

Bref rappel - En 2008 :

- Grâce aux réserves accumulées, amortissement d'une crise exceptionnelle.
- Malgré la baisse historique des bourses, sous-couverture limitée à 93.4%

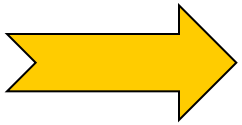

- Application d'un **concept d'assainissement** équilibré, défini conformément à la loi et au règlement.

- Bien fondé des priorités du Conseil de Fondation :

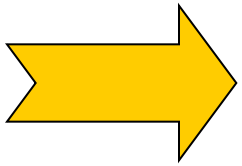

- **Gestion des risques** vigilante et évolutive.
- **Efficacité et Gouvernance** en faveur des assurés.

Comptes
Gouvernance et redistribution aux assurés

- 2008 Gestion risques : coussin de sécurité **réduit l'impact de la crise**.
- 2009 Exploiter la reprise sans abandon de gestion prudentielle: **équilibre**.
- 2010-11 Faire face à la volatilité **sans prétériter la prévoyance:** taux de 2%
- 2012 Conformément aux **règles et possibilités,** taux de 2,50%.
- 2013 idem taux de 3,00%.
- 2014 idem taux de 3,25%.
- 2015 idem taux de 2,50%.
- 2016 idem taux de 1,50%.
- 2017, 2018, 2019 : idem taux: 2,50%, 1%, 2,50%.

- 2020 : Conformément aux **règles et possibilités, taux de 2,00%**
  - **Couverture : amélioré >108%** («V» des marchés + dotation des réserves).
  - **Nécessité de constituer la RFV** : Objectif visé pas encore atteint.
  - **Utilisation responsable de normes raisonnables** :
    Système de redistribution de performance (SRP) = cadre décisionnel gouvernant
    Renforcement des réserves de rentes par fixation d'un taux technique prudentiel

- 2021 Application 1,00% (yc surobligatoire).

Réponses FISP : buts et fondamentaux

Protéger création et distribution de valeur aux assurés.

- **Créer la valeur** nécessaire : des moteurs de performance à régler !...
- Assurer des **normes responsables** de distribution : cadre décisionnel gouvernant.

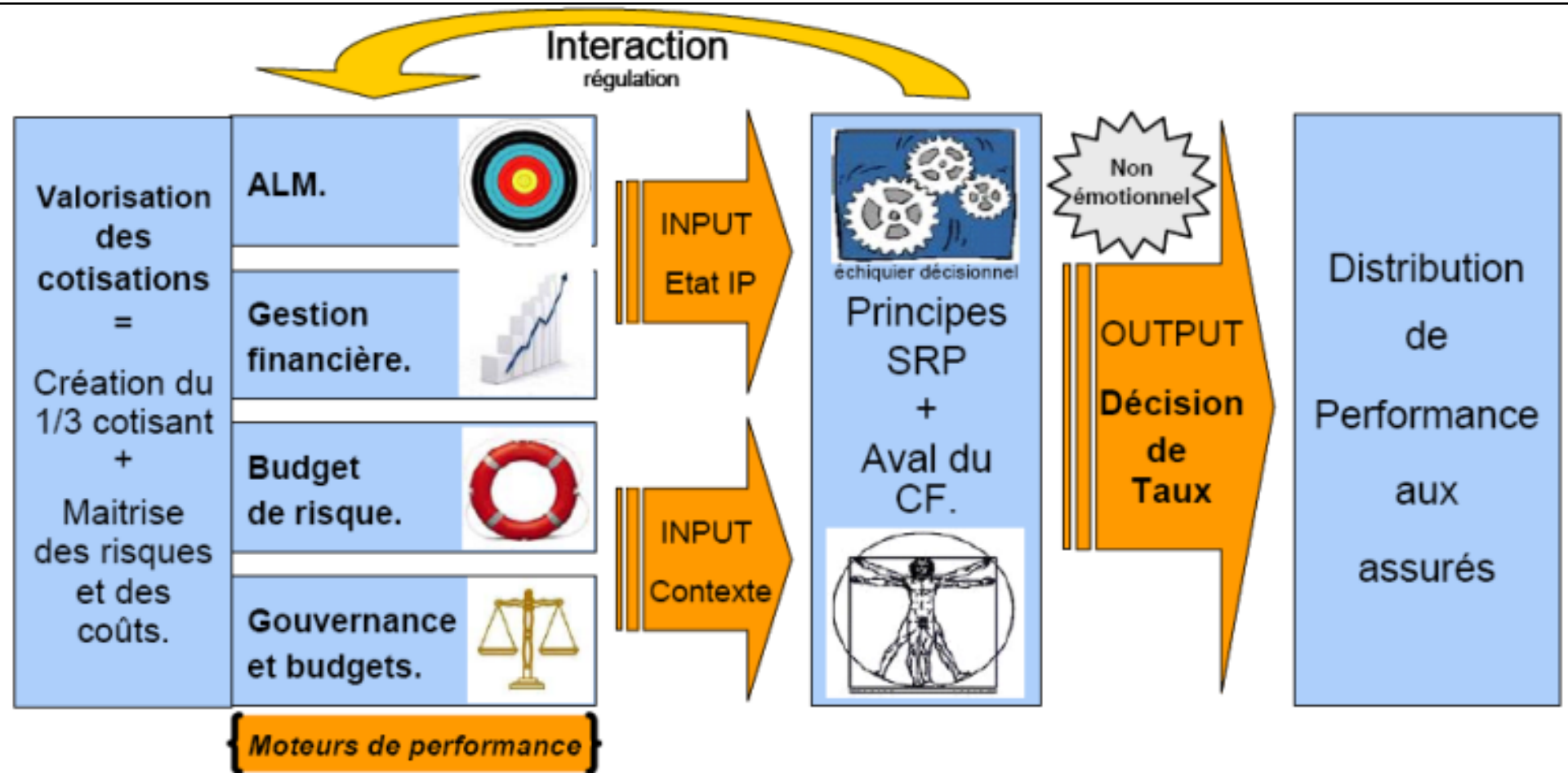

Comptes - Evolution du degré de couverture
Un travail d'expert pour amortir les crises.

FISP PREVOYANCE RESPONSABLE

Fonds libres

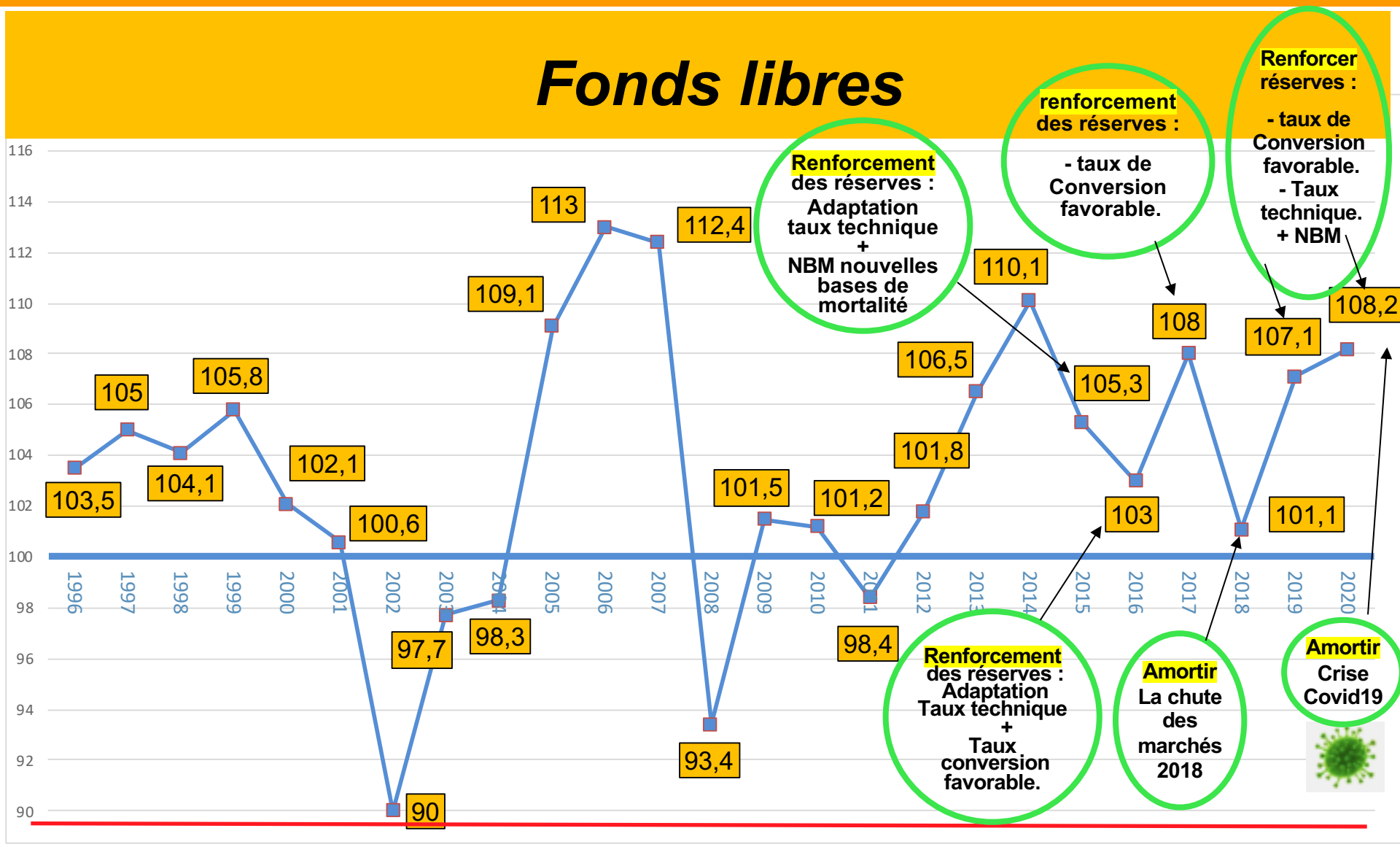

Assemblée des délégués

Ordre du jour – Juin 2021

1) Introduction. Président Conseil
2) PV AG. Président Conseil
3) Présentation comptes, rapport de gestion. Direction + BfB
4) **Rapports organe de contrôle et expert agréé.** **BfB + GiTeC**
5) Point de situation et actions. Direction + GiTeC
6) Renouvellement statutaire :.
7) Divers et propositions individuelles. Président Conseil

Rapport de l'organe de contrôle
31.12.2020

BfB Fidam révision SA
Avenue des Baumettes 23
Case postale 400
CH-1020 Renens VD 1

Téléphone +41 (0)21 641 46 46
Téléfax +41 (0)21 641 46 40
E-mail : contact@bfbvd.ch

BfB

Fondation interprofessionnelle sanitaire de prévoyance (FISP)
Prilly

Exercice 2020

Rapport de l'organe de révision
au Conseil de fondation

Comptes annuels

Rapport de l'expert agréé
Bilan technique : expertise et annexes

Fondation Interprofessionnelle
Sanitaire de Prévoyance
à Lausanne

Expertise technique

Juin 2021

FISP BT 01.01.2016_v04

GiTeC Prévoyance SA | Conseil en prévoyance professionnelle
Av. de l'Eglise-Anglaise 6 | 1006 Lausanne | +41 21 613 50 81 | www.gitec.ch

GiTeC Prévoyance SA

Assemblée des délégués

Ordre du jour – Juin 2021

1) Introduction.	Président Conseil
2) PV AG.	Président Conseil
3) Présentation comptes, rapport de gestion.	Direction + BfB
4) Rapports organe de contrôle et expert agréé.	BfB + GiTeC
5) **Point de situation et actions 2020-21.**	**Direction + GiTeC**
6) Renouvellement statutaire :.	
7) Divers et propositions individuelles.	Président Conseil

Les informations à disposition des délégués sont intégrées dans la documentation transmise en 2021, et dans les supports publiés sur le site web www.fisp.ch.

Commissions et direction FISP

Point de situation et actions

Présentation à l'assemblée des délégués

juin 2021

Commissions et direction FISP

Illustrer les résultats obtenus pour les assurés.

Expliciter les moyens mis en œuvre.

- Revue exhaustive des travaux ? -> Informations et éclairages spécifiques.
- **Comment mieux « Prendre Soin », 4 « exemples ».**

1. Valeurs de référence, Travaux ALM, marqueurs identitaires forts… utiles ! (rappels 19-20).
2. Enjeux ALM-ESG : pour un 2ème pilier au rendez-vous de l'année de tous les extrêmes.
3. Efficacité économique et besoins des adhérents: actualisation offre de services administratifs.
4. Gestion de la relève (suite).

- **Préambule :** - Synthèse « enjeux et caractéristiques du 2ème pilier »
  - Eclairages plan d'actions FISP : fondement des résultats atteints.

FISP PREVOYANCE RESPONSABLE

juin 2021

2ème Pilier

Contexte : **pressions.**

FISP PREVOYANCE RESPONSABLE

Régulateurs
(politique / surveillance)

Société
(mutations, individualisation, solidarité générationnelle ?)

Economie
(faits macro-économiques: performances et taux d'intérêts bas)

Marché du travail
(taux d'occupation, …)

Prévoyance professionnelle

Démographie
(longévité,…)

Employeurs — Partenariat social — **Salariés**

Porteurs de risques

Evaluations stratégiques et définition d'alternatives.

Rester en maîtrise de choix fidèles à une stratégie légitime.

Résultats et bénéfices - Synthèse :

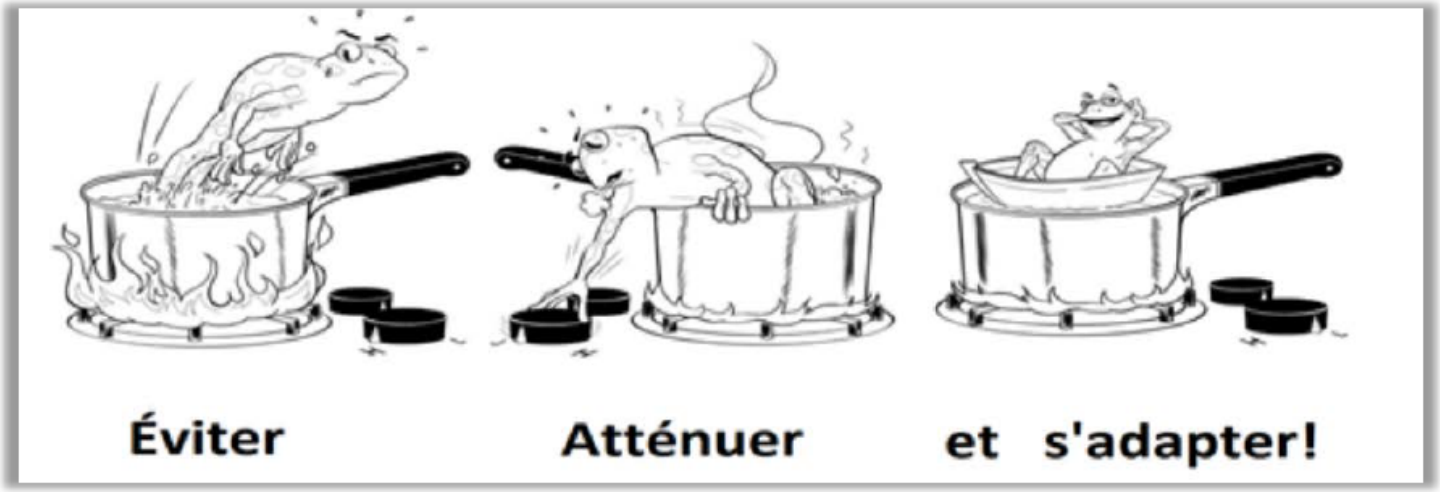

- A l'issue des travaux, la FISP aura su réunir les conditions pour :
  - **Gagner en maturité sur de nombreux sujets.**
  - **Rester en maîtrise des enjeux essentiels.**
- Elle agit ainsi pour :
  - **Continuer à évaluer son modèle, et le faire évoluer.**
  - **Se renforcer encore pour continuer à offrir aux assurés et adhérents une solution 2ème pilier de référence.**

Contexte 2017 – Passage de Gué pour la Prévoyance

Quand la Chance existe, elle ne sourit qu'aux esprits préparés.

FISP PREVOYANCE RESPONSABLE

Mandature 2017-2021 - Introduction au passage de gué

Préambule :

- Au début du XXIème siècle, les défis de la démographie et de la finance imposent aux acteurs du 2ème pilier d'adapter leurs modèles pour continuer à assumer leur mission. Diverses réponses sont envisageables, dépendamment des modèles adoptés et buts visés.
- Le Conseil de Fondation de la FISP a choisi de toujours gérer avec vigilance les enjeux financiers et de gouvernance, notamment dans le cadre des travaux d'évaluation du Benchmark Stratégique et de l'ALM qu'il mène chaque année, et qui nourrissent les actions et décisions prises en matière de gestion financière tactique.
- Fin 2016, de manière cohérente avec le renforcement des moyens mis à sa disposition pour suivre et évaluer les risques gérés, il a en outre complété cette veille, par un objectif spécifique : recenser, évaluer et définir, sur 2017 et 2018, les mesures envisageables concrètement en cas de nécessité d'application d'un plan alternatif à la stratégie actuelle.
- Dans le cadre de ce projet, dont la nature permet de traiter aussi des problématiques extra-financières, le Conseil a souhaité améliorer la maturité de la FISP en matière d'attractivité réelle et perçue, de manière à renforcer son statut de partenaire 2ème pilier de référence.

ALM et enjeux financiers

Une Vue - Ensemble

En ordre, Sous toutes les coutures

Travaux FISP Evaluation Modèle 2017-20

FISP PREVOYANCE RESPONSABLE

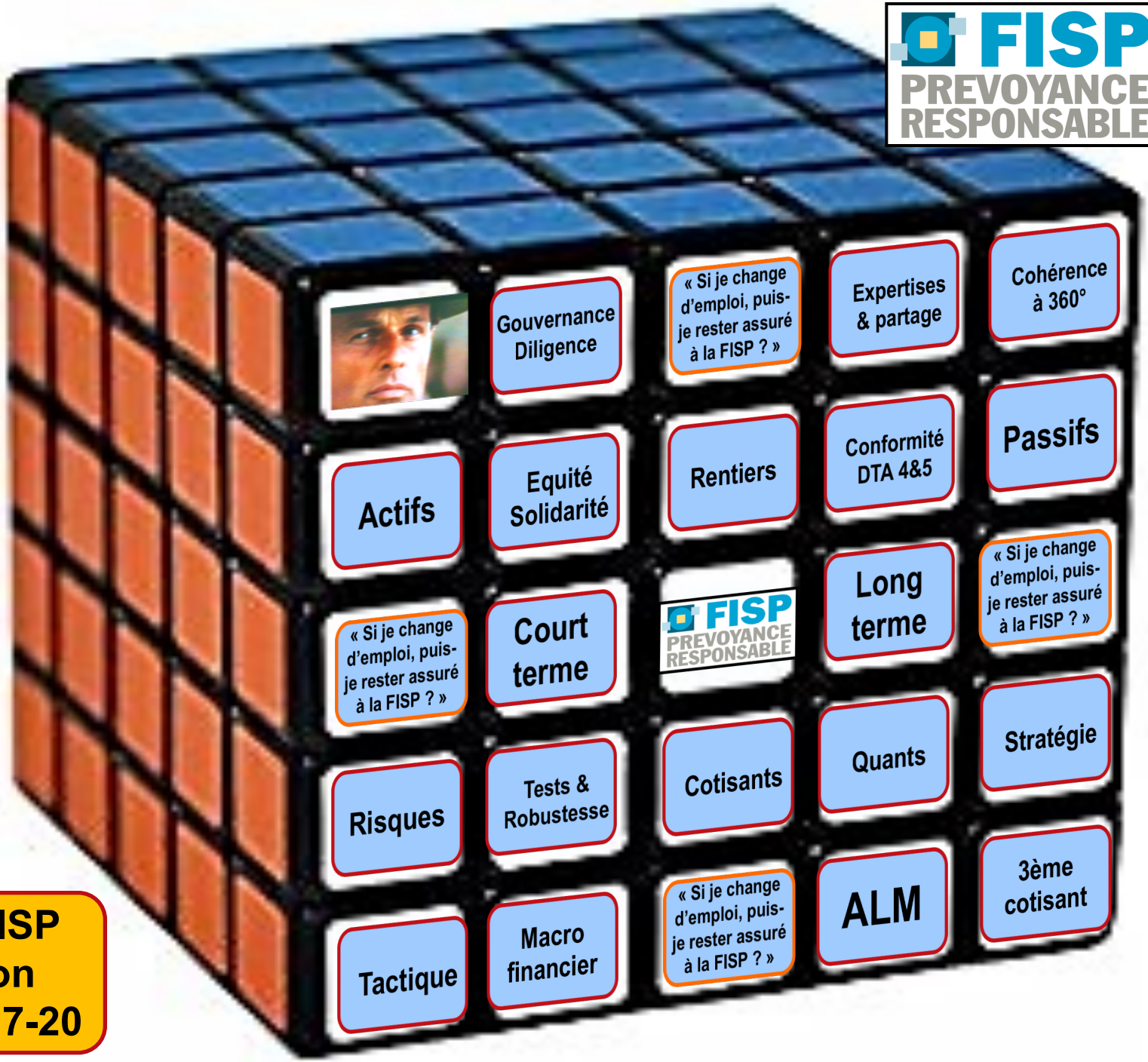

Conclusions/perspectives : positionnement

Prévoyance Responsable: relever les défis du 2ème pilier.

« Solution FISP aux enjeux de prévoyance : réponses techniques et valeurs humaines »

Enjeux 2ème pilier
Attentes assurés

- Financier
- Extra-financier
- Divers défis

Les manières de répondre à ces problématiques ne sont ni uniques, ni équivalentes.

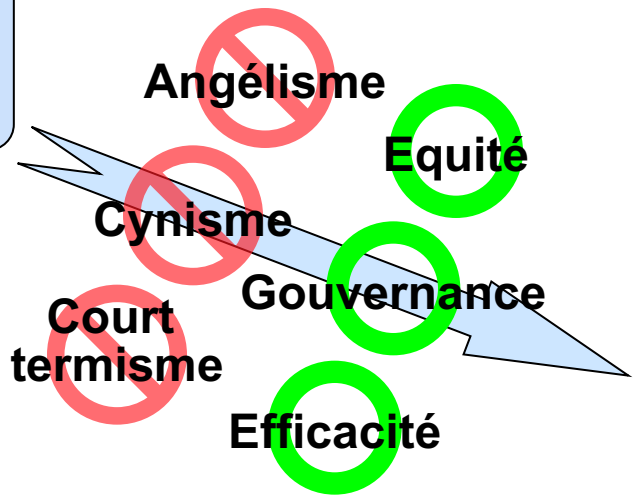

FISP PREVOYANCE RESPONSABLE

Dans un contexte anxiogène, entretenu ou non, raison et responsabilité offrent les seules solutions viables: sans déni de réalité, mais sans surréaction, ni biais partisan.

Améliorer chaque maillon de la chaîne de création de valeur, pour fortifier durablement un modèle authentiquement dédié au seul intérêt des assurés.

Conseil de fondation
Réponses 2017-2021

FISP PREVOYANCE RESPONSABLE

« Mission statement »,

La traduction essentielle

de marqueurs identitaires essentiels

Prendre Soin.

L'ADN

des parties prenantes essentielles

à la FISP

- Déclinaisons sur les parties prenantes essentielles - Les façons de «prendre soin» :
  - PS-1 : Assurés, Adhérents ***(prestations et services, l'art et la manière)***,
  - PS-2 : Responsabilités fiduciaires et financières (***créer, distribuer durablement***),
  - PS-3 : Responsabilités sociétales et légales (***respecter et faire adhérer***).
- Un thème particulier : prendre soin des organes de gouvernance (CF et Direction).

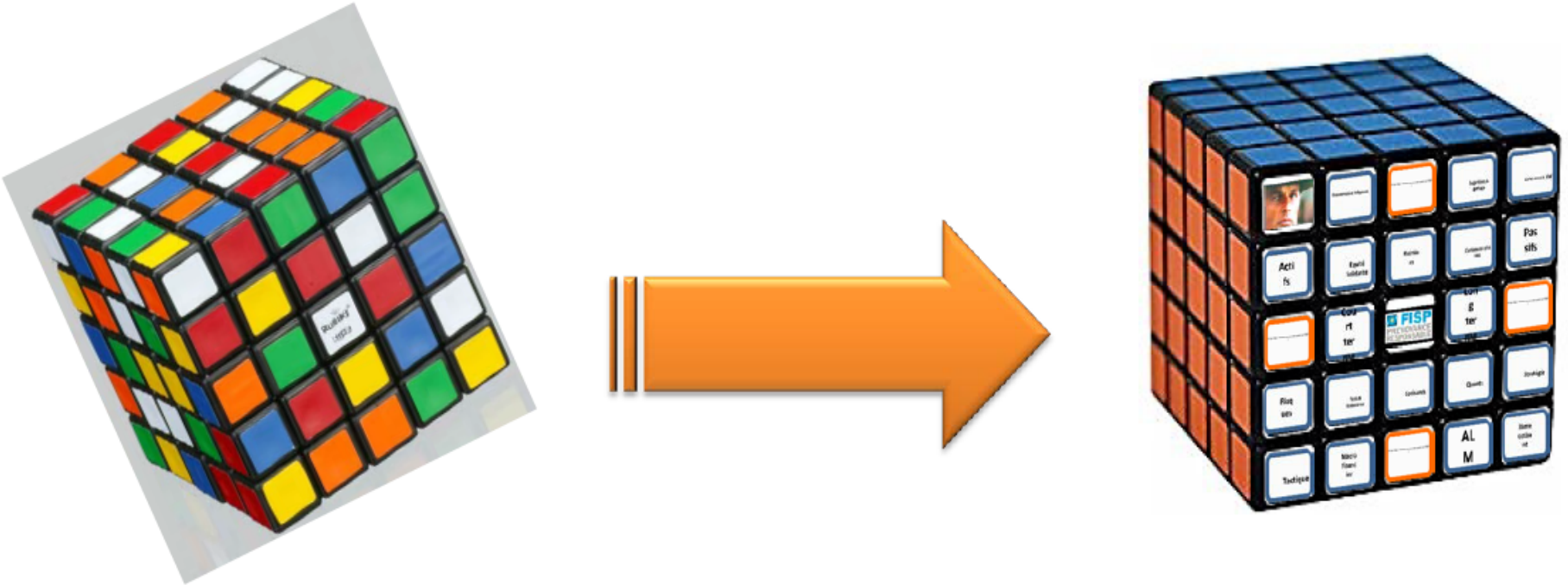

- Problématiques financières/extra-financières : améliorer maturité en matière d'attractivité réelle et perçue, de manière à renforcer son statut de partenaire 2ème pilier de référence.
- Maîtrise des enjeux essentiels, pour des choix raisonnés, fidèles à une stratégie légitime.
- En continuant à évaluer, faire évoluer et renforcer le modèle, agir pour continuer à offrir aux assurés et adhérents une solution 2ème pilier de référence.

Réponses FISP : actions menées

Réponses équilibrées / défis de l'environnement

FISP PREVOYANCE RESPONSABLE

Défis financiers, réglementaires,…

- Crise(s) exceptionnelle(s).
- Réforme(s) structurelle(s).
- Attentes et convoitises.

Deux type de traitements

- **Se donner les moyens d'améliorer les champs d'action maîtrisables (facteurs contrôlables majoritaires).**
- **Réunir les conditions d'une gestion optimisée sur les domaines liés aux marchés (facteurs non maîtrisables priment).**

Axes d'actions*

- **Gouvernance efficacité frais**
- **Besoins assurés et adhérents**
- **Adéquation ALM technique.**
- **Gestion financière.**

*détails par ailleurs

- **Dans un contexte exigeant, le Conseil de Fondation a réparti les efforts afin de renforcer durablement la capacité de la FISP à assumer une mission de prévoyance de qualité.**

Plans d'actions 2011-21 « Attractivité »

Le CF se donne les moyens d'améliorer la FISP…

FISP PREVOYANCE RESPONSABLE

Modèle FISP	BUTS	OFFRE
▪ Mutuel. ▪ Paritaire. ▪ Valeurs. ▪ **100% assurés**.	▪ Protection proches. ▪ Pouvoir d'achat. ▪ Réponses et proximité.	▪ Prestations risque décès et invalidité. ▪ Prestations épargne et retraite. ▪ Services : ▪ Gestion. ▪ IT, Web. ▪ Fiscal.

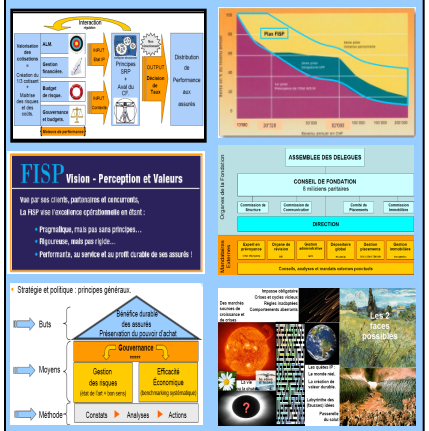

▪ Milicien.

▪ Professionnel.

ATTRACTIVITE

2011-2021

Deux outils

Gestion risques

(création de valeur)

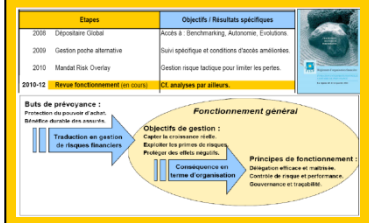

Gestion coûts

(efficacité budgétaire)

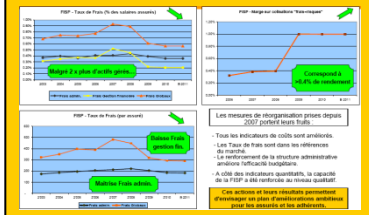

- **Offre plus large et plus performante :**

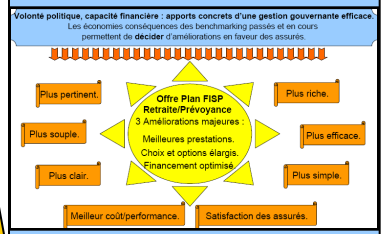

«Choix libres»

«Meilleur coût»

▪ Prestations risque.

▪ Prestations retraite.

▪ Services.

Information Délégués

Réponses aux défis : mesures et résultats

AMÉLIORER LES PRESTATIONS POUR LES ASSURÉS, ATTEINDRE LES OBJECTIFS DE PRÉVOYANCE :

- Améliorations régulières du Règlement de prévoyance.
- Protection des proches et du pouvoir d'achat : taux d'intérêt versé supérieur à l'inflation et aux minima légaux, amélioration des couvertures décès/invalidité.

FAIRE FRUCTIFIER LES COTISATIONS, PRÉSERVER LES EFFORTS DES COTISANTS EMPLOYÉS/EMPLOYEURS :

- Résultats des placements et gestion des défis du contexte financier.
- Gains des actions de benchmarking et de maitrise des coûts (appel d'offres).

ADAPTER LA SOLUTION 2ÈME PILIER, POUR RÉPONDRE AUX DÉFIS SANS SE RÉSIGNER SUR LES OBJECTIFS :

- Nouveau modèle de rente dès 2018 (FISP Info n°13).
- Maintien des capacités du Conseil de Fondation à assumer sa mission de manière responsable : formation, évolution.

Formation interne 2020
Plan d'actions 2021

FISP PREVOYANCE RESPONSABLE

Des parties dédiées à des thématiques centrales et liées au plan d'actions FISP :

- **Contexte 2020-2021** - Actualités et enjeux de la prévoyance, plan d'actions FISP 2021 :
  - Marqueurs identitaires FISP et buts 2ème pilier : **prestations** et valeurs **explicites,** enjeux de **gouvernance ESG/ALM,** piliers de l'engagement stratégique «Prendre Soin».
  - Travaux de benchmarking et évolutions réglementaires 2020-2021.

- **Enjeux ALM-ESG-SCI à la lumière de la crise Covid19** - Leçons, mesures envisagées, éclairages coordonnés des partenaires FISP : experts en prévoyance, dépositaire global (et réviseur), spécialistes financiers.

- **Gouvernance** économique - **3ème cotisant net**, Revues **ALM** et **Impératifs normatifs :**
  - Enjeux, conséquences et conditions d'une **implémentation raisonnée** de la stratégie.
  - Compatibilité **DTA4&5**, modalités de gestion des expositions **actions (solution Collar)**.

- **Réponses organisationnelles** aux mutations d'un écosystème 2ème pilier sous pression, enjeux de gouvernance et de conformité :
  - Eclairage contextualisé sur les **mouvements de collectifs d'assurés : réponses réglementaires** adéquates en termes **d'équilibres techniques** et de **SCI**.
  - Dépositaire Global : **continuité d'activité** et **partenariats responsables.**
  - Mesures internes **: reporting** des couts de **gestion financière.**

Plan FISP 2021

En synthèse

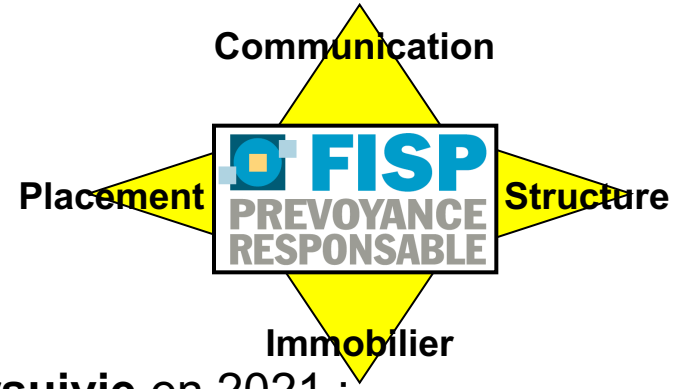

Des **thèmes centraux** pour l'action **poursuivie** en 2021 :

« Numérisation, changement climatique, accroissement des inégalités »

- **3 évolutions dont les thématiques sont catalysées par la Covid19.**
- **3 enjeux sociétaux au cœur des plan d'actions post 2020.**

⇨ **Agir** sur les conditions de **maitrise** des enjeux de **gouvernance** et **d'efficacité** économique : renforcer le modèle FISP qui s'adapte en tenant compte des dynamiques d'un écosystème de protection sociale à l'épreuve des **crises du XXI^{ème}** siècle.

⇨ Symbolique de la nature profonde des crises (**gouvernance globale du système**), la **Covid19** apparait aussi comme **catalyseur** autour de ces 3 évolutions majeures.

⇨ **Concrétiser** la mise en œuvre d'une **Prévoyance Responsable** encore améliorée, fidèle à l'engagement stratégique « **Prendre Soin** » des parties prenantes, par une gestion **raisonnée** des impératifs **ALM et ESG** :

- Autonomie de décision, capacité d'action: conduite responsable via modèle adapté.
- Efficacité et résilience : pertinence des solutions 2ème pilier pour les assurés.

Plan FISP 2021
En synthèse

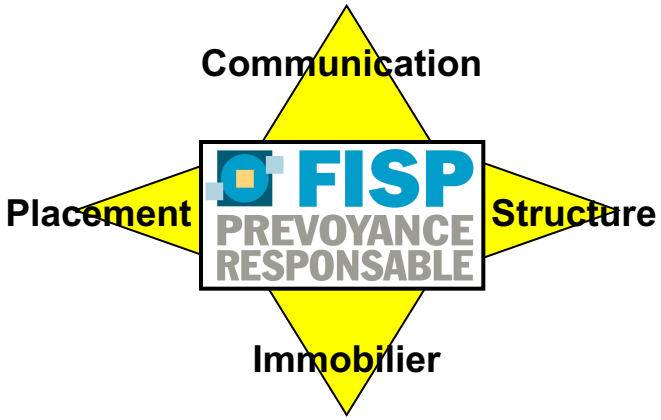

Des **thèmes centraux** pour l'action **poursuivie** en 2021 :

- **Renforcer et adapter le modèle** : efficacité, gestion des enjeux ALM/ESG et SCI.
- **Améliorer le 2ème pilier** : guidé par l'engagement de « Prendre Soin ».

Avec des **objectifs déclinés** en conséquence :

⇨ Prestations, image, communication: un «prendre soin» concret, même sous Covid.

- Illustration bénéfices (2017-20), valeurs de référence (SRP, ESG), digitalisation.
- Justes réponses : gestion des inégalités, symboles ou ferments de déséquilibres.

⇨ Gouvernance de conduite : focus benchmarking/SCI, sur un mode évolutif «CEA».

- Réponses organisationnelles : structure, organes responsables, suivi mandataires.
- Gestion des enjeux 2ème pilier : évolution et relève, compensation de l'activité.

⇨ Gouvernance d'investissement: suite implémentation Benchmark Stratégique 2020.

- Couvertures actions et meilleures pratiques.
- Déploiement des programmes et suite des travaux ALM.

2ème Pilier

Contexte : **pressions.**

FISP PREVOYANCE RESPONSABLE

Régulateurs
(politique / surveillance)

Société
(mutations, individualisation, solidarité générationnelle ?)

Economie
(faits macro-économiques: performances et taux d'intérêts bas)

Marché du travail
(taux d'occupation, …)

Prévoyance professionnelle

Démographie
(longévité,…)

Employeurs ⟷ Partenariat social ⟷ **Salariés**

Porteurs de risques

« Préoccupations » des Suisses en 2018 :

>> Prévoyance professionnelle à la 1ère place (45%)...

Signe de :

- Vieillissement?
  - Défiance?
- Prise de conscience?
  - Défaillance?

Réponses :

- S'adapter, sans travestir la mission…
- Informer intelligiblement…
- Répondre à une pression positive : honorer le mandat confié par les assurés…

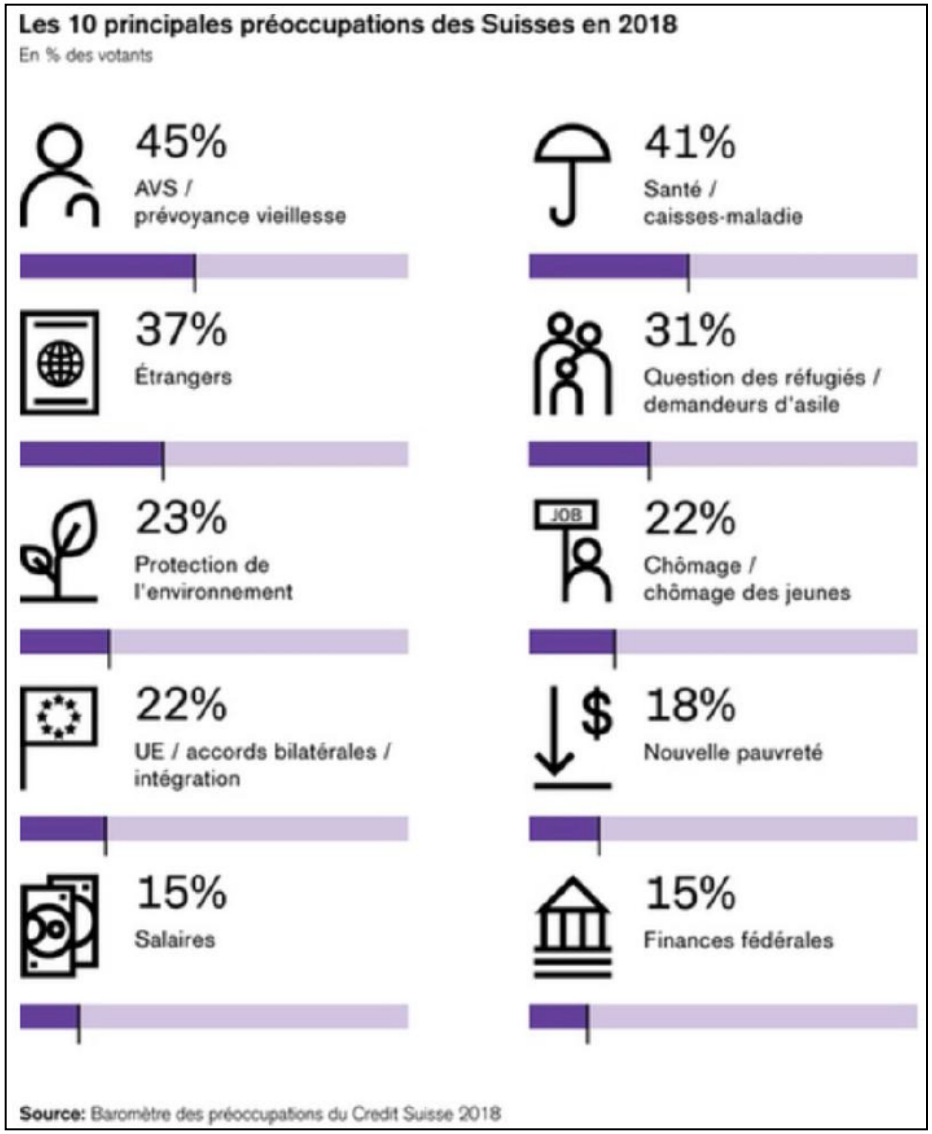

« Préoccupations » des Suisses *depuis* 2018 :

>> Prévoyance professionnelle à la 1ère place (45%)...

- 2018 : pression maintenue….

  Ou plutôt question de calendrier ?

- 2019 : vents favorables.
- 2020 : ….

- Quoiqu'il en soit : **Cap**, **réponses, valeurs de référence**
- Passons en revue les problématiques et critiques…

Les valeurs de référence FISP : des indicateurs explicites (1)

La Démarche en synthèse : critiques et critères 2ème pilier

2ème pilier - Critiques.
- Critères.

→

FISP - Ambition.
- Indicateurs.

Quelles critiques pour le 2ème pilier ?

Niveau des prestations insuffisantes : taux de conversion, intérêt rémunérant le compte épargne, garanties invalidité/décès

Redistributions croisées indésirables / solidarités inacceptables : les cotisants actifs paient pour les rentiers.

Efficacité économique : frais de structure, fonctionnement et mandataires

Viabilité du modèle : capacité à assurer les équilibres actifs/passifs à long terme

Comment évaluer la qualité d'une caisse de pensions ? Longue-vue

- Prestations durablement attractives, et attribuées de manière équitable
- Gouvernance de conduite et d'investissement de référence, objectivable
- Marges exploitables
- Capacité de risque et d'assainissement

Les valeurs de référence FISP : des indicateurs explicites (2)

La Démarche en synthèse : ambition et indicateurs FISP

FISP PREVOYANCE RESPONSABLE

2ème pilier - Critiques.
- Critères.

→

FISP - Ambition.
- Indicateurs.

Quelle ambition pour la FISP ?	Notre engagement
- Réponse aux besoins des bénéficiaires et manière d'y répondre : **prendre soin**	
- Qualité et équité, durablement	
- Robustesse et fiabilité de la solution 2ème pilier "partenaire de référence"	

Quels indicateurs pour objectiver ?	Des moyens, à 360°
Matrice, synthèse annuelle : indicateurs, niveaux de réponses aux enjeux essentiels	
Quelques valeurs de référence : bon à savoir…. Ou à garder en tête !	

Les valeurs de référence : quels indicateurs ?

La Démarche en synthèse…

Quelles critiques pour le 2ème pilier ?

Niveau des prestations insuffisantes : taux de conversion, intérêt rémunérant le compte épargne, garanties invalidité/décès

Redistributions croisées indésirables / solidarités inacceptables : les cotisants actifs paient pour les rentiers.

Efficacité économique : frais de structure, fonctionnement et mandataires, 3ème coti.

Viabilité du modèle : capacité à assurer les équilibres actifs/passifs à long terme

Comment évaluer la qualité d'une caisse de pensions ?

- Prestations durablement attractives, et attribuées de manière équitable
- Gouvernance de conduite et d'investissement de référence, objectivable
- Marges exploitables
- Capacité de risque et d'assainissement

Quelle ambition pour la FISP ?

- Réponse aux besoins des bénéficiaires et manière d'y répondre : **prendre soin**
- Qualité et équité, durablement
- Robustesse et fiabilité de la solution 2ème pilier "partenaire de référence"

Quels indicateurs pour objectiver ?

Matrice, synthèse annuelle : indicateurs, niveaux de réponses aux enjeux essentiels

Quelques valeurs de référence : bon à savoir…. Ou à garder en tête !

Evaluation : Qualité / Risque global Institution de Prév.

Multiplicité des indicateurs et valeurs : bon à savoir.

FISP PREVOYANCE RESPONSABLE

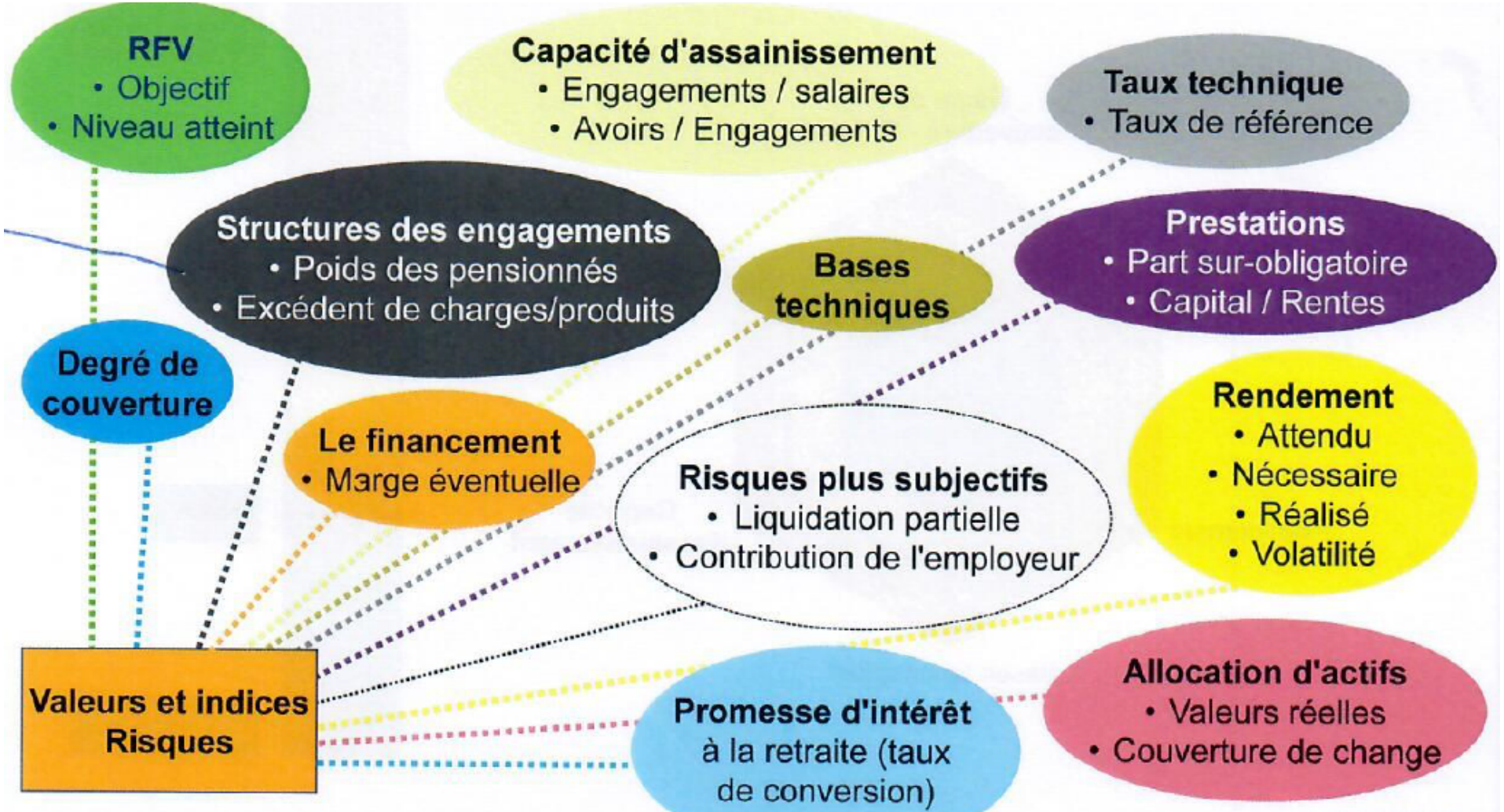

Un contexte passionné et de grande exigence

Réponses explicites : valeurs de référence (FISP Info 18)

FISP PREVOYANCE RESPONSABLE

Dans leurs préoccupations sur la prévoyance professionnelle et la retraite, les assurés :

- Attachent une grande importance à une couverture de grande qualité de leurs besoins et à une gestion loyale de leur 2ème pilier.
- Comptent aussi, comme leurs employeurs, sur un niveau élevé de service et de performance, et sur une maitrise des risques et des coûts liés à cette activité.

Les solutions FISP s'inscrivent dans ce contexte de grande exigence, avec des réponses claires à des questions fondamentales : comment mes proches sont-ils protégés en cas de besoin ? Quel pourcentage de salaire toucherai-je à la retraite ? Mon pouvoir d'achat est-il correctement assuré ?...

FISP - L'engagement de prendre soin des assurés et adhérents sur le long terme

Répondre de manière proportionnée et explicite aux enjeux majeurs, conjoncturels et structurels

Les valeurs de référence :

Quelques conclusions…

FISP PREVOYANCE RESPONSABLE

Synthèse des grandes conclusions :

Un bon moyen de rappeler - et compléter plus en détails - les points mentionnés dans la matrice "FISP/marché" présentée chaque année.

Qualité et niveau des prestations offertes (garanties ou visées)

- **Couverture risques Invalidité/décès** : haut niveau de protection financière en cas d'accident de la Vie, et cout très compétitif.

- **Intérêt** é**pargne des cotisants actifs** : rémunération lissée, mais non résignée, grâce aux :

  - Objectifs, stratégie et moyens « ALM »;
  - Règles de gouvernance du SRP.

- **Rentes de retraite pour pensionnés** : haut niveau de salaire de remplacement pour tous les assurés.

Modalités assurant attractivité durable et équitable (système SRP)

Les valeurs de référence :

Quelques conclusions…

FISP PREVOYANCE RESPONSABLE

Synthèse des grandes conclusions :

Un bon moyen de rappeler - et compléter plus en détails - les points mentionnés dans la matrice "FISP/marché" présentée chaque année.

Qualité et niveau des prestations offertes (garanties ou visées)

Modalités assurant attractivité durable et équitable (système SRP)

- Gestion attentive des écarts de rémunération inter-assurés et générations (actifs et pensionnés).

- Des **solidarités bénéfiques à tous les assurés**, favorisant :

  - Le **maintien de prestations de qualité** (taux d'intérêt épargne visant à se rapprocher d'une promesse d'intérêt ambitieuse mais justifiable)

  - Et **non la réduction/nivellement de prestations** (niveau des taux de conversion type « assurances »).

Les valeurs de référence :

Enseignements.

- Ces résultats sont *évidemment* les fruits d'une
  Gestion attentive aux budgets de risques, fonctionnement, conformité.

- Condition d'importance, la **qualité du 3ème cotisant net** détermine le **Niveau global** des prestations, notamment épargne/retraite.

- La stratégie et les moyens mis en œuvre renforcent une **Gouvernance de conduite et d'investissement** bénéfique à une **marge nette robuste et** un **équilibre entre actif et passif**.

- Les **revues « ALM » - et expertises actuarielles - régulièrement actualisées** permettent d'assurer la **cohérence et robustesse du système**.

- Les travaux menés font partie des **objectifs prioritaires et permanents** dans le cadre d'une démarche évolutive **d'amélioration continue**.

L'ensemble de ces mesures **renforcent les capacités du modèle** à servir l'ambition d'un partenaire 2ème pilier engagé à **prendre soin** des assurés.

Enjeux ALM et ESG : un 2ème pilier à tous les rendez-vous.

- Newsletters FISP de référence : FISP Info n°20 et 21.

- Leçons Covid 19 - Test in vivo des actions de gouvernance :
  - Gouvernance d'investissement : actions en mars, gps.
  - Gouvernance de conduite : réponses organisationnelles et mandataires (Business Continuity Plan).

- Malgré la Covid 19 : travaux réalisés et résultats en faveur des assurés (ex: benchmarking des mandats délégués).

- Traitement proportionné des dimensions ESG : enjeux incontournables et mégatendances.

Enjeux ALM-ESG-SCI, réponses FISP à la lumière de Covid19.

Pour garder le cap, continuer à se préparer.

FISP PREVOYANCE RESPONSABLE

- Face aux défis et aux tentations, un modèle au *moto* à nouveau légitimé :

Pour exercer les responsabilités 2ème pilier d'un monde en mode *disruptions*,
S'adapter sans se soumettre, agir pour ne pas se démettre.

« Modèle FISP face à la crise Covid19 : test in vivo multidimensionnel »

➢Gestion des menaces sur la juste exploitation des 3 budgets : risques (finances), couts (efficacité économique), conformité (compliance légal).

➢Maitrise des risques opérationnels et réputationnels (image, qualité, confiance).

✓Risques opérationnels - Activités des organes internes FISP : modalités pratiques et adéquation réglementaire/juridique, capacité de contrôle et d'action.

✓Risques opérationnels - Poursuite d'activité des partenaires : BCP mandataires, Gestion administrative et financière, Cash flows et Prestations.

➢Information : évaluation impacts et résultats, mise en perspective enjeux ALM/ESG.

- ✓ Site Web www.fisp.ch, FISP Info n°20 et 21.
- ✓ Valoriser les travaux servant la gouvernance de conduite et d'investissement : réponses organisationnelles, revues ALM et formation des organes, pour une capacité de résilience et d'action préservée sur les enjeux essentiels.

Un contexte passionné et de grande exigence

Réponses explicites: enjeux ALM & ESG (FISP Info 20-21)

FISP PREVOYANCE RESPONSABLE

Dans leurs préoccupations sur la prévoyance professionnelle et la retraite, les assurés :

- Attachent une grande importance à une couverture de grande qualité de leurs besoins et à une gestion loyale de leur 2ème pilier.
- Comptent aussi, comme leurs employeurs, sur un niveau élevé de service et de performance, et sur une maitrise des risques et des coûts liés à cette activité.

- Comment mon 2ème pilier répond-il à ses obligations financières et ses responsabilités fiduciaires et sociétales ? Comme satisfait-il à ses obligations de moyens, d'entreprendre ?
- Comment ma caisse s'adapte-t-elle pour répondre aux défis et renforcer ses capacités de résilience aux épreuves - voire disruptions - que traversent nos sociétés et systèmes de prévoyance sociale ?

FISP - L'engagement de prendre soin des assurés et adhérents sur le long terme

Répondre de manière proportionnée et explicite aux enjeux majeurs, conjoncturels et structurels

Crises financières au XXIème siècle

Mêmes causes, et mêmes effets... ou presque

A l'instar des crises précédentes (bulle technologique en 2001, crise immobilière et subprimes en 2008), la crise de la Covid19 nous incite à réfléchir sur la façon dont nos organisations humaines gèrent les risques.

Une bonne occasion de rappeler l'importance des critères « ESG », et la manière responsable dont la FISP en tient compte dans ses processus de conduite et d'investissement (graphe 1 page 8) :

- La crise financière, suite de la pandémie de Covid19, a probablement modifié durablement le fonctionnement des économies et marchés financiers : ajoutées à un contexte géopolitique en mutation, les interventions massives et inédites des banques centrales ont eu un impact sur certains des concepts que nous appliquons depuis des décennies.
- Nous devons maintenant évaluer l'impact non seulement sur la dynamique future des marchés financiers, mais aussi, sur notre compréhension du risque, de la diversification et de la valeur, qu'ils soient de nature financière ou non.

La crise actuelle semble en effet marquer une étape majeure en tant que manifestation d'une urgence absolue en matière de durabilité et de justes réponses aux enjeux «ESG», notamment par le caractère si brutal dont elle a remis en cause les fondements d'un écosystème et d'un modèle optimisé sous la seule dimension du cout de production:

- Concernant la gestion financière des risques et opportunités, nous devons donc considérer ses implications, en intégrant les dimensions d'enjeux qu'il est désormais essentiel de traiter pour toutes les parties prenantes.
- Dans cette perspective, nous devrons évaluer comment les obligations fiduciaires attendues des acteurs de la prévoyance doivent évoluer, ainsi que le rôle que l'activité du 2ème pilier peut jouer pour forger une économie plus durable et donc plus robuste à l'avenir.

Certains de ces thèmes seront repris dans les communications début 2021 et dans le Rapport annuel 2020.

«ESG»

3 lettres devenues symboles caractéristiques des crises, mais aussi un double enjeu, challenge et opportunité, pour les acteurs du 2ème pilier

(Rapport annuel 2019, pages 9 à 11)

Comment s'en servir pour faciliter la mise en œuvre de réponses efficaces et proportionnées aux responsabilités financières et fiduciaires de la prévoyance ?

Gouvernance, durabilité, risques et opportunités doivent être réévalués à l'aune de ces critères dans la gestion d'actifs des caisses de pensions.

«Covid19» rend plus concrète l'importance de la gouvernance et d'une bonne gestion des enjeux ALM et ESG: par un test in vivo sur la capacité de résilience et d'action des organisations, renforçant les questionnements plus globaux posés à l'humanité par cette crise sanitaire sur les réponses durables aux équilibres à long terme.

L'implémentation d'une gouvernance prévoyante, sur un mode évolutif sachant se préserver des biais d'auto-référencement, permet d'anticiper l'étude de problématiques qui sont germes de crises.

Même si elle en atténue plus les effets qu'elle n'en traite encore les causes, cette approche permet de conscientiser les esprits à ces nécessités, de préparer les réponses à implémenter et facilite ainsi la mise en œuvre des justes mesures de gestion de crise.

Cette préparation des réponses organisationnelles, des esprits comme des processus, permet de disposer en temps voulu de solutions:

- à la hauteur des enjeux qu'un système de contrôle interne (SCI) efficace sait identifier,
- qu'un plan de continuité d'activité (BCP) professionnel sait décliner sous la forme des réponses adaptées à l'accomplissement sans interruption de la mission de prévoyance.

Principaux objectifs

Stratégie FISP - ESG et Investissement Socialement Responsable (ISR)

1) Réaliser une performance financière de qualité, notamment en réduisant des risques (financiers, réputation) également incompatibles avec des bénéfices extra-financiers essentiels:

- **L'intégration raisonnable et proportionnée de critères ESG doit permettre d'obtenir des performances équivalentes mais avec un risque (volatilité) plus faible.**
- **Privilégier les meilleures sociétés, adoptant les meilleures pratiques de gouvernance et de responsabilités sociale/environnementale, et limitant les risques liés aux changements climatiques.**
- **Exclusions de certains produits ou secteurs d'activité (ex. armement,...) et de certains comportements très controversés (ex. droits Humains,...).**

2) Exercer activement ses droits d'actionnaire et promouvoir un dialogue incitatif et vertueux:

- **Inciter les entreprises à améliorer volontairement leurs pratiques en matière ESG.**

Minimiser les risques financiers et de réputation
(taxes, litiges, indemnisations, etc.)

Environnement (E)	Social (S)	Gouvernance (G)
Atteintes majeures à l'environnement Etc.	Violation droits humains Etc.	Corruption, cartel Etc.

Maximiser les bénéfices extra-financiers au niveau sociétal

Environnement (E)	Social (S)	Gouvernance (G)
Limiter les émissions de CO2 Etc.	Conditions et cadres de travail propices Etc.	Respecter meilleures pratiques Etc.

Meilleur ratio rendement/risque et bénéfices extra-financiers supérieurs

Gestion des besoins des Adhérents
Evolution prestations et services.

- Résultat du Benchmarking du mandat : FISP Info n°20 et 21.
- Convergence modèle et ambition.
- Rationalisation et osmose > valeur ajoutée et satisfaction

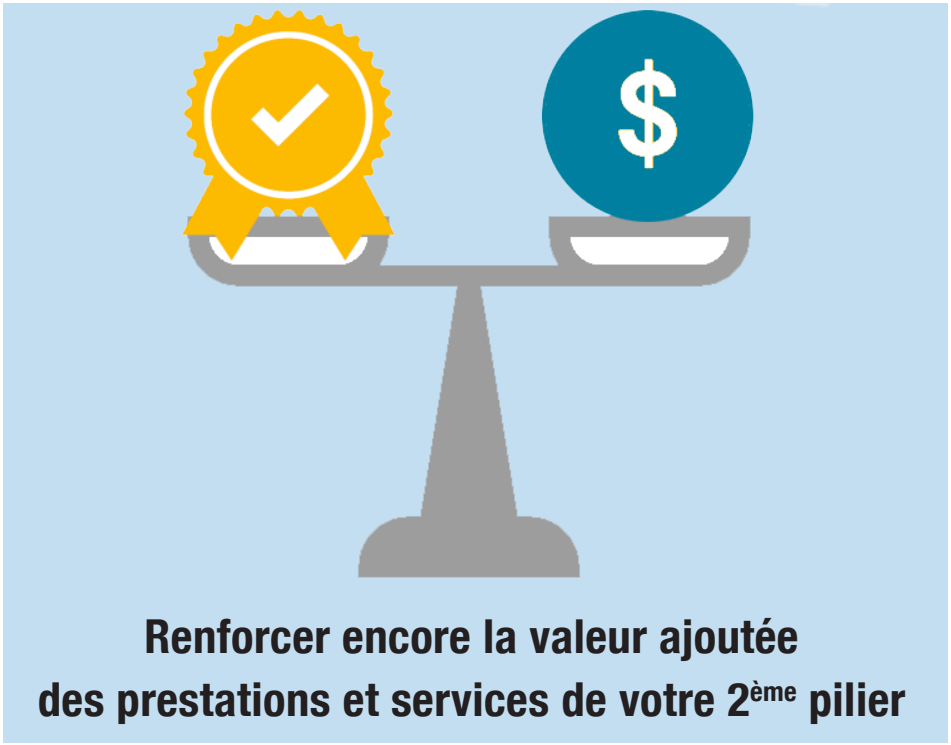

Gestion des besoins des Adhérents
Evolution prestations et services.

- Etape 2021 : rencontres Gérant administratif / Adhérent RH (cf. annonces 1er semestre).
- Faciliter le travail des RH :
  - Point actualisé : mieux maitriser et tirer profit des documents et processus de gestion.
  - Connaitre les possibilités des outils Extranet mis en place par le gérant : portails digitaux RH et Assurés.
- Réponses adaptées aux besoins : suite du projet «Amélioration expérience clientS» (portails extranet RH et assurés).

Gestion des enjeux de relève
Conseil de Fondation

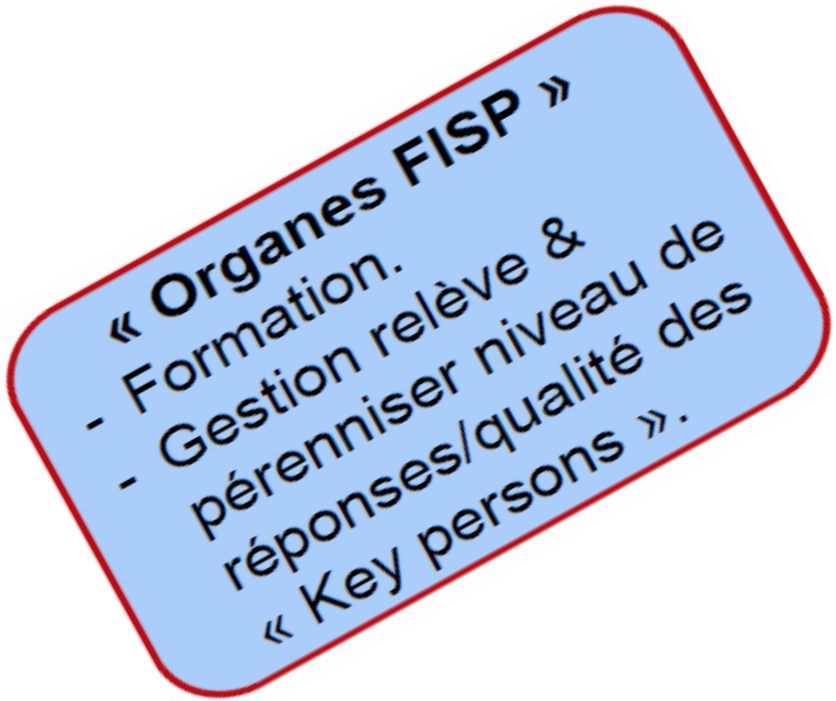

- Etape 2020 : Covid19…
- Etape 2021 : suite des rencontre / information avec les délégués intéressés.
- Mieux connaitre l'activité et les enjeux du mandat de membre du CF.
- Prière de s'annoncer par mail auprès de la direction.
- cf. renouvellement 2021.

Assemblée des délégués

Ordre du jour – Juin 2021

1) Introduction.	Président Conseil
2) PV AG.	Président Conseil
3) Présentation comptes, rapport de gestion.	Direction + BfB
4) Rapports organe de contrôle et expert agréé.	BfB + GiTeC
5) Point de situation et actions 2020-21.	Direction & GiTeC
6) **Renouvellement statutaire.**	**Président Conseil**
7) Divers et propositions individuelles.	Président Conseil

Renouvellement statutaire
Election du CF – Mandature 2021-25

FISP PREVOYANCE RESPONSABLE

Représentation des employeurs - Les Candidats élus :

Haenni François (LBG).

Jacot-Descombes François (EHC).

Masson Emmanuel (HRC).

Vachet Christophe (GHOL).

Représentation des employés - Les Candidats élus :

Collomb Carine (HIB).

Oguey Olivier (HFR).

Vincke Yves (EHNV).

Laurent Willommet (HRC).

Assemblée des délégués

Ordre du jour – Juin 2021

FISP PREVOYANCE RESPONSABLE

1) Introduction.	Président Conseil
2) PV AG.	Président Conseil
3) Présentation comptes, rapport de gestion.	Direction + BfB
4) Rapports organe de contrôle et expert agréé.	BfB + GiTeC
5) Point de situation et actions 2020-21.	Direction
6) Renouvellement statutaire.	Président Conseil
7) **Divers et propositions individuelles.**	**Me F. Logoz**

Assemblée des délégués 2021
Points réglementaires : indemnités du conseil

Article 46 du règlement de prévoyance :

- Les membres du Conseil de fondation sont **indemnisés selon les décisions de l'Assemblée des délégués.**

Proposition du Conseil de Fondation :

- Le CF a approuvé le **projet d'évolution du règlement d'indemnités** préparé par la CS, et le soumet à **l'aval de l'Assemblée des Délégués**.
- Les modifications visent à actualiser les modalités de compensation (indemnités et frais) afin de les adapter à **l'évolution** des conditions d'exercice du **2ème pilier** et de **l'activité** des membres d'un conseil de fondation d'une institution de prévoyance :
  - **Responsabilités financières et fiduciaires** accrues face à un élargissement des attentes et besoins : **enjeux sociétaux, financiers**.
  - Complexification des tâches due à des **évolutions législatives et normatives intenses.**
  - Augmentation des exigences pour relever les défis technico-financiers d'un **contexte démographique et économique prégnant**.

Assemblée des délégués 2021
Points réglementaires : indemnités du conseil

- Les modifications visent aussi à **indemniser plus justement les efforts et l'implication** qu'exigent l'exercice plein et entier des **responsabilités majeures** conférées au mandat des membres du CF :
  - **Temps** nécessaire en terme de **formation et suivi** des sujets de natures variées et exigeantes : **techniques, financiers, communicationnels**.
  - **Préparation et travaux** nécessaires à la juste **évaluation des enjeux essentiels** aux **réponses organisationnelles** optimales, de la gestion des mandataires à la stratégie financière et au choix des investissements : assurer une implémentation selon les **meilleures pratiques** de bonne gouvernance d'entreprise.
- En aidant à **maintenir** son organe de conduite **en maitrise des enjeux** de son mandat, ces évolutions **renforcent** la capacité de la FISP à réaliser ses objectifs de prévoyance **en faveur des assurés**.
- Elle satisfont à l'application de valeurs, marqueurs identitaires de la Fondation : un modèle 2ème pilier dédiée aux assurés et adhérents, privilégiant **l'efficacité économique** dans le respect des principes de **bonne gouvernance**.
- A cet égard, ce projet a aussi été l'objet d'une consultation auprès des autorités fiscales, gage du caractère **raisonnable** des modalités proposées.

Assemblée des délégués
Modifications règlement des frais soumis à aval

Le règlement soumis à aval des délégués :

Réglement d'entreprise approuvé par
l'Administration Cantonale des Impôts
du Canton de Vaud

26 MAI 2021

FISP
PREVOYANCE
RESPONSABLE

FONDATION INTERPROFESSIONNELLE SANITAIRE DE PREVOYANCE

Règlement sur la rémunération des membres du Conseil de fondation

Assemblée des délégués
Modifications règlement des frais soumis à aval

1. Principes directeurs

1.1.Les membres du Conseil de Fondation (CF) perçoivent une indemnité appropriée conformément à l'art. 51a al. 4 LPP.

1.2.L'indemnité versée à chaque membre du CF est composée d'une part fixe augmentée d'un complément pour le Président, le Vice-Président et les présidents de chaque commission, ainsi que d'une part variable arrêtée annuellement en fonction des participations effectives de chaque membre aux différentes séances, notamment aux séances du CF, aux séances des commissions du CF, à l'Assemblée générale ainsi qu'aux cours de formation.

1.3. Les membres du CF peuvent en outre être chargés d'un mandat spécifique pour lequel ils ont droit à une indemnité supplémentaire. Cette indemnité est fixée de manière raisonnable en fonction du temps consacré à l'exécution du mandat et des spécificités du mandat.

1.4.Les charges sociales, soit notamment les cotisations AVS, sont retenues sur les indemnités calculées au sens des chiffres 1.1 à 1.3 ci-dessus qui ne sont pas versées à l'employeur, les montants arrêtés dans le présent règlement s'entendant bruts.

1.5.Les frais de représentation, de déplacements et les autres frais sont remboursés en sus de l'indemnité appropriée sur la base de décomptes avec justificatifs.

1.6.Le CF est entièrement transparent sur le mode de rémunération de ses membres.

Assemblée des délégués
Modifications règlement des frais soumis à aval

2. Indemnités

2.1. Parts fixes des indemnités annuelles versées à chaque membre du Conseil et du complément versé au Président, Vice-Président et présidents de chaque commission du CF :

▪ Membre :	CHF 5'000.-		(0.-)
▪ Président, complément :	CHF 5’000.-	*actuels*	(3’000.-)
▪ Vice-président, complément :	CHF 3’000.-		(0.-)
▪ Président de commission, complément :	CHF 3’000.-		(3000.-)

2.2. En sus de la part fixe définie au point 2.1, chaque membre du CF reçoit une rémunération variable de CHF 500.- par séance du CF et par Assemblée générale. Pour les séances de commission et de formation interne, la rémunération variable s’élève à CHF 300.- pour une séance deux heures ou moins, à CHF 400.- pour une séance de deux à quatre heures, à CHF 500.- pour une séance de plus de quatre heures et à CHF 800.- pour une séance d’une journée avec nuit à l’extérieur. Ces rémunérations comprennent le temps de déplacement et de préparation aux séances et ne sont versées que pour autant que le membre ait effectivement pris part à la séance en cause *(actuels : ½ journée = 230.- ; journée = 300.-).*

2.3. La participation aux cours de formation externe est rémunérée à concurrence de CHF 300.- pour une demi-journée (4 heures ou moins déplacement non compris) et de CHF 400.- pour une journée (plus de 4 heures déplacement non compris) *(actuels : idem précédent).*

2.4.Le montant final de l’indemnité versée à chaque membre du CF sera arrêté au 31 décembre de chaque année selon les modalités des points 2.1 à 2.3.

Assemblée des délégués
Modifications règlement des frais soumis à aval

FISP PREVOYANCE RESPONSABLE

3. Mandats ponctuels

3.1.Le Comité de Loyauté peut charger un ou plusieurs membre(s) du Conseil d'un mandat ponctuel comprenant des tâches qui excèdent la préparation et la participation aux séances du Conseil ou aux séances des commissions. Un tel mandat est en principe rémunéré.

3.2.La rémunération d'un tel mandat est calculée sur la base d'un tarif horaire fixé d'entente entre le Comité de Loyauté et le ou les membre (s) du Conseil mandaté(s) en fonction de la difficulté et de l'importance du mandat ainsi que des compétences mobilisées pour son exécution. Elle ne devra pas dépasser CHF 200.- par heure.

4. Frais

4.1.Les déplacements effectués pour se rendre aux différentes séances sont défrayés à hauteur de CHF 0.70 par kilomètre pour les trajets effectués en voiture ou à hauteur du prix d'un billet de train CFF 1ère classe pour les trajets effectués en train.

4.2.Les autres frais effectifs de représentation ou débours des membres du Conseil (éventuels frais de repas ou d'hôtel) sont remboursés sur présentation d'une note de frais établie par chaque membre du Conseil et des pièces justificatives y relatives.

Les frais effectifs de logement ne seront toutefois pas indemnisés pour un montant supérieur à CHF 300.- par nuit. Une décision ponctuelle d'approbation de dépassement de la limite par le Comité de Loyauté est réservée.

Assemblée des délégués
Modifications règlement des frais soumis à aval

5. Transparence et contrôle

5.1. Avant tout paiement, les décomptes d'indemnités, les honoraires pour les mandats confiés et les décomptes de frais de chacun des membres du CF et de ses commissions seront visés par le Président du CF et par le Vice-Président pour ceux du Président.

5.2. Les sommes versées à chaque membre du Conseil de Fondation, y compris les sommes versées en application des points 3 et 4 du présent règlement feront l'objet d'une annexe aux comptes annuels dans lesquels le Conseil de Fondation indiquera le montant total des sommes versées à chaque membre du Conseil de Fondation au cours de l'année écoulée, ainsi que le montant total versé à l'ensemble des membres du Conseil de Fondation au cours de l'année écoulée.

6. Entrée en vigueur

6.1. Le présent règlement a été adopté par le Conseil de fondation le 1er avril 2021 et par l'Assemblée des délégués en juin 2021.

6.2. Il entre en vigueur dès le 1er juillet 2021.

Assemblée des délégués

Ordre du jour – Juin 2021

FISP PREVOYANCE RESPONSABLE

Merci de votre attention.

Partageons le verre de l'amitié !

(La prochaine fois)